

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 décembre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés :

Le secrétariat a été assuré par : Eddy LUSSIANA

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 19	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public de l'eau potable – Missions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage

- Considérant que le contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'eau potable liant la commune de Moirans-en-Montagne et VEOLIA prend fin le 31 décembre 2023 ;
- Considérant la nécessité d'engager une procédure de renouvellement de la DSP selon le Code de la Commande Publique ;
- Vu la proposition du cabinet ACS – Assistance Conseil Service – 97, Grande Rue de Bulliez – 01150 LAGNIEU d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette procédure ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public d'eau potable à ACS – Assistance Conseil Service - 97, Grande Rue de Bulliez – 01150 LAGNIEU pour un montant de 14 555,00 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG

